

**COMPTE-RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 23 mars 2021 à 19h30**  
**à la salle polyvalente**

=====

**Président** : Mme **BLACHE Marylène**

**Présents** : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P., BUIRET C., GOYON N., GUILLEMOT C., JOLY A., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : M. JOLY A.

**Date de convocation** : Mardi 16 mars 2021

---

Le Conseil Municipal, réuni en séance selon les directives en vigueur, à la salle polyvalente, le mardi 23 mars 2021, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

**1 – Vote à huis clos la séance du conseil municipal**

En cette période de couvre-feu à 18h, les séances du conseil municipal, normalement publiques, et ne pouvant être retransmises par des moyens visuels, doivent être votées à huis clos selon l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité le déroulement à huis clos de la présente séance.

**2 - Approbation du compte de gestion 2020**

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion 2020 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : Excédent + 137 146,61 €

Investissement : Déficit - 6 883,14 €

**3- Approbation du compte administratif 2020**

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à l'unanimité, sous la présidence de Marylène BLACHE et hors présence du Maire, le compte administratif 2020 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : 137 146,61€

Investissement : déficit : - 6 883,14 €

Reste à Réaliser 2020 dépenses : 67 725 €

Reste à Réaliser 2020 recettes : 14 444 €

**4 – Affectation des résultats de clôture 2020**

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, celui-ci expose qu'il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement afin de couvrir le déficit ainsi que le solde des restes à réaliser.

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 au budget 2021 comme suit :

En Recettes d'investissement (au compte 1068) : 60 164,14 €

En Recettes de fonctionnement (au compte 002) : 76 982,47 €

**5- Vote des taux d'imposition 2021 (taxes directes locales)**

En matière de fiscalité locale, le Maire rappelle au conseil municipal que les taux d'imposition des taxes directes locales n'ont pas été augmentés en 2020. Par ailleurs, il ajoute que la situation financière de la commune ne nécessite pas une nouvelle augmentation des taux cette année et il propose au Conseil de reconduire en 2021 les taux de l'année précédente auxquels viennent s'ajouter les taux du Département qui sont transférés aux communes :

- Taxe foncière bâtie :  $10,60 + 13,97 = 24,57 \%$

- Taxe foncière non bâtie : 34,82 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2020.

**6 – Vote du budget primitif**

Après présentation par Mme BLACHE et le Maire, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à l'unanimité le budget 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 216 942,47 €

Investissement : 160 050,61 €

## **7 – Désignation des candidats pour participer aux groupes de travail de la conférence territoriale Sud-Revermont**

Dans la cadre de la constitution des groupes de travail de la conférence Sud Revermont, il est proposé que les communes désigne un référent pour des réunions :

- Voirie / assainissement : Jean-Pierre BORGET
- Aménagement : Caroline AMOUROUX
- Transport et mobilité : Christian PASSAQUET
- Environnement : Alain JOLY
- Solidarité : Katy LE SANT

## **8 – Compte-rendus des commissions :**

- SIEA : arrivée de l'opérateur Bouygues Télécom sur le réseau qui rejoint Orange, SFR et Free. Desserte en gaz des communes de Vandains et Montcet. Création de postes. Agrandissement des locaux. Approbation du budget prévisionnel.

- Ecole : Suite au Conseil d'école de Villereversure, les commissions se sont réunies, pour envisager des solutions face aux problématiques liées à la cantine. Des pistes d'amélioration seront étudiées.

- Inter-CCAS : une action intergénérationnelle est prévue en octobre pour les personnes âgées et les enfants. L'idée retenue est de proposer une conférence et des ateliers autour de la motricité et de la mobilité, avec le soutien du CLIC du bassin burgien. Cette action intercommunale aurait lieu mi-octobre à Grand Coent. Une prochaine réunion est prévue fin avril sur place, pour préparer.

- Petite enfance : l'enquête est en cours jusqu'au 4 avril pour mieux connaître les besoins des parents et futurs parents. Questionnaire en ligne, accessible depuis Illiwap, et depuis le site internet [www.ramasse.fr](http://www.ramasse.fr). Selon les besoins, un projet de structure petite enfance pourrait être mis en place, par les communes de la Vallée du Suran et de l'Ain.

- Chemins de randonnées : Dans le cadre des refontes des sentiers de randonnée du département, une réunion a été organisée par la CA3B. Des itinéraires de randonnée déjà existant, traversant notre commune ont été proposés. Un balisage sera mis en place par CA3B, l'entretien des chemins restera à la charge des communes. Cette proposition est en cours d'étude.

## **9 - Informations diverses :**

- Dans le cadre des délégations du maire, il a été demandé une subvention pour le classement des archives communales par décision du Maire

- Le contrat avec Valocôme a été signé le 12 mars 2021. A leur initiative, 100 euros seront reversés à l'association « le rire médecin »

- La cérémonie du 8 mai se fera à huis clos, en fonction des instructions de la Préfecture.

- La commune va acheter une dizaine de barrières type Vauban pour diverses occasions

- Concernant le site des Conches, avec l'appui des communes concernées, Jasseron et Ceyzériat, un courrier sera envoyé à la CA3B pour une demande de participation financière car Ramasse supporte seule les retombées touristiques avec les inconvénients que cela implique (ordures ménagères...).

- Dans le cadre du Plan Sports de Nature 01, une convention a été signée entre les communes de Ramasse et de Ceyzériat, propriétaires du site d'escalade de la Roche de Cuiron, afin d'engager des travaux avec l'intervention du Comité Technique de la Fédération Française Montagne et Escalade de l'Ain.

- La citerne incendie a été posée aux Chevrettes.

## **10 - Questions diverses :**

Néant

La séance est levée à 22h

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 8 juin 2021***

Le Maire,

Les adjoints,

Les conseillers municipaux,